

Présentation du problème des Fourons

PAUL LEFIN*

*“... Pour moi, Fouron est,
in vitro, un microcosme, de
tout le problème belge...”*
(Un journaliste français du Figaro)

1. LA QUESTION DES FOURONS: APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La question des Fourons doit nécessairement être abordée sous l'angle de deux problèmes-clés, par ailleurs inséparables l'un de l'autre:

Le problème du droit
(Quel est réellement le
problème des Fourons?
Comment déterminer qui
a tort et qui a raison?
Comment résoudre le
problème?)

Le problème de l'enjeu
(Quelle est l'importance du
problème fouronnais?
Médiocre comme l'avancent
certains, ou pyramidale?)

L'imbrication de ces deux problèmes est radicale et ils doivent donc être traités de manière “bouclante”: la détermination des droits permettra une mesure de l'enjeu du problème tout autant que la mesure de l'enjeu éclairera le problème de droit et les so-

* Secrétaire Général de la A.I.D.L.C.M.

lutions. Ne considérer que l'un de ces aspects, c'est se condamner à une simplification réductrice et à une impasse pure et simple.

2. LE PROBLÈME DU DROIT

a) Introduction

Pour débroussailler le problème du droit en matière de Fourons, il faut ici encore envisager de manière bouclante deux types de critères:

- le critère historique,
- le critère structural,

en se souvenant que l'histoire crée la structure qui la crée:

histoire
structure

b) Perspective historique

b1. Etat des lieux

Les Fourons: nom donné, après la fusion de communes de 1976, au regroupement de 6 villages (Fouron St-Pierre, Fouron St-Martin, Fouron le Comté, Teuven, Remersdael et Mouland). Les Fourons sont bordés au Nord par les Pays-Bas et partout ailleurs par la Province de Liège. (voir carte en annexe).

b2. Etapes historiques du problème fouronnais: les faits.

1. Avant 1963

La région fouronnaise ne se distingue du reste de la Wallonie qu'en ce que, plus radicalement frontalière encore, elle se trouve fatalement plus radicalement biculturelle et bilingue. Originellement région de culture celte (Eburons) elle subit bien sûr l'invasion romaine et participe à la civilisation gallo-romaine comme toute la future Wallonie. Le latin vulgaire y développe ses particularités comme ailleurs. Puis, lors des invasions germaniques, les francs ripuaires s'installent dans la région et y adaptent comme ailleurs la culture latine. A l'époque carolingienne, les Fourons se trouvent au coeur même du triangle Aix-Liège-Maastricht, triangle qui est lui-même le coeur de l'Empire. Il est donc hors de doute que la renaissance carolingienne y installe comme ailleurs un nouvel ancrage de type latin affirmé.

MAIS,

Au 12.^o S., à la suite d'un processus historique particulièrement complexe, une agression brabançonne coupe le contact entre les Fourons et le pays mosan et on assiste à une première tentative (et ce n'est pas la dernière on le verra) d'établissement d'un pont entre Flandre et "Allemagne", notamment par l'installation d'occupants parlant un dialecte bas-allemand. Pendant 5 siècles, les Fourons, qui restent fondamentalement liés à la culture mosane, subissent cette "domination" germanique, bien

plus profondément que le reste du pays de Liège qui dépendit pourtant pendant de nombreux siècles du St Empire Romain de la Nation Germanique. Il faut attendre le 19.^o S. pour que, lors de l'occupation française, les Fourons reviennent enfin à Liège. A cette époque, les habitants des Fourons vivent sous un régime bilingue accepté par tous (*Français/dialecte bas-allemand*) même si le prestige de la langue française en fait en réalité la langue principale.

En 1830, la révolution belge instaure l'unilinguisme francophone dans tout le pays. Aux Fourons, désormais, on parle donc officiellement le français et on pratique également les dialectes (wallon et surtout bas-allemand).

On sait que, très vite, et très légitimement, se constitue un mouvement flamand réclamant notamment le droit pour le nord du pays de pratiquer le néerlandais comme seconde langue nationale, à juste titre.

Ces revendications aboutiront petit à petit à la fixation de la frontière linguistique (1963).

Mais avant d'en arriver là, il peut être éclairant de mettre en lumière quatre faits remarquables:

1. Lors de la guerre de 14-18, on assiste, ce n'est plus un secret, à une collusion entre certaines autorités flamandes et l'occupant allemand. Les allemand manifestèrent la volonté de bien séparer Flandre et Wallonie (et pour la seconde fois mirent en place le fameux pont (unmittelbar brugland)¹. Mais le plus important est sans doute ce texte qui constitue la réponse flamande aux propositions allemandes:

“... Le principe suivant lequel on déterminerait dès maintenant la limite des réparations des communes entre la Flandre et la Wallonie, *en se basant sur la langue de la majorité, serait une calamité...*”.

On devine pourquoi.

En fait, le Conseil Flamand revendiqua pour la Flandre “toutes les communes où *existe* un parler germanique” (sous-entendu: fut-il parlé par trois ou quatre personnes!). Et en 1916, les Fourons passèrent donc au Limbourg belge.

2. En 1918, on rendit les Fourons à Liège, mais dès les années 20, les provocations flamandes commencèrent (actes de vandalisme, etc...), en provenance, il faut le souligner, non des habitants germanophones, mais d'éléments extérieurs flamands.

C'est alors qu'en 1930, on organisa un recensement linguistique, sur le plan national. Malheureusement, les questions furent mal formulées et les flamingants profitèrent de l'occasion: incroyable mais vrai, ils se livrèrent à des manipulations étonnantes, les curés se rendant chez l'habitant pour “expliquer” que la question portait non sur la langue de culture mais sur le dialecte parlé!!!

Cette manière d'agir ressemble fort à la méthode utilisée par l'Etat Autrichien pour organiser le recensement des Slovènes (congrès AIDLCM 86).

¹ Pont territorial sans discontinuité.

On rattacha donc les Fourons à la province du Limbourg pour une série de services administratifs.

Jusque là, on l'a vu, le bilinguisme ne posait guère de problèmes aux paysans fouronnais. La supercherie de 1930 allait dégrader la situation. La population, se jugeant bernée, manifesta vivement son mécontentement, mais sans obtenir de résultats marquants et elle dut donc se plier aux complications administratives que la nouvelle situation supposait (déplacement à Tongres pour les formalités, formulaires en néerlandais, etc...)².

3. Survient la seconde guerre. Même scénario qu'en 14: rattachement complet au Limbourg et restauration du "pont" (on pense à la situation de l'Alsace-Lorraine, ballotée au gré des conflits d'un pays à l'autre).

4. En 1945, re-retour à Liège puis, en 1947, nouveau recensement, mieux formulé celui-là et spécifiant bien qu'il est question de la langue parlée le plus fréquemment. Les résultats furent éloquentes.

A l'exception de Fouron St-Martin, le français l'emportait largement partout. A Mouland, par exemple, pour 68% de prétendus "néerlandophones" en 1930, on trouvait 70% de francophones en 47! La vapeur était donc complètement renversée et la vérité rétablie. Seulement, les résultats du recensement furent purement et simplement étouffés et ils ne parurent au Moniteur qu'en 1954³.

b2. Après 1963

Le temps passa. Les revendications flamandes se faisant plus pressantes à l'échelon national, on décida de fixer une fois pour toutes la *frontière linguistique*. Le 14/12/61, parut le projet de loi Lefebvre, Spaak, Gilson qui prévoyait le rattachement définitif des six communes à la Province de Limbourg. Une consultation du 28/10/62 révéla que 64,5% de la population souhaitaient que les Fourons dépendent de Liège, contre 2,5% favorables au rattachement au Limbourg et 33% d'abstentions. Ce qui n'empêcha pas le vote de la loi le 2/8/63 et son entrée en application le 1/9/63!!! La réaction wallonne fut vive, on l'imagine. Les Fourons étaient désormais sous régime unilingue flamand!

On daignait accorder à la "minorité" francophone quelques "facilités"⁴

Depuis la lutte n'a pas cessé une myriade de scrutins confirmèrent la volonté de retour à Liège. Rien n'y fit. De 63 à 73, un enseignement maternel français et un transport des élèves plus âgés vers les écoles liégeoises furent organisés et financés par la Communauté francophone du reste du pays... Pendant que, à Remersdael, de 65 à 68, on payait à temps plein une institutrice flamande qui n'avait PAS UN SEUL ELEVE!

En mai 73, intervint alors ce qu'on appela la "solution d'apaisement": on pourrait désormais maintenir un enseignement gardien et primaire francophone à Fouron.

² Tongres (FL) se trouve à 33 Km. de Fourons alors que Visé (W) à 7 Km. et Liège à 27 Km.

³ Journal officiel.

⁴ Comme on le sait, cette minorité est majoritaire dans les Fourons.

Mais en septembre 76, un arrêt du Conseil d'Etat (chambre unilingue flamande) annula la solution d'apaisement, et on supprima les écoles...

En 76, la résistance s'intensifia: 63,1% des électeurs pour le mouvement "Retour à Liège", création d'une Commission pour l'enseignement et la Culture Française. Et le 1/1/77 le Conseil communal votait le maintien de l'école existante. Le 2/10/77 fut organisée la première Fête du peuple fouronnais.

Alors commencèrent les actions flamandes dures: de 77 à 78 Fourons eut à subir de régulières actions paramilitaires (baptisées "promenades") organisées par des groupes flamingants d'extrême droite (TAAL ACTIE COMITE (T.A.C.), VLAAMS MILITANT ORDER (VMO), etc...).

Depuis 80, un calme relatif est revenu à Fourons jusqu'à la récente "affaire Happart".

b3. Que révèlent ces faits historiques?

Six constatations s'imposent à la lecture de l'histoire fouronnaise:

1. Pendant toute leur histoire, les villages des Fourons, même si on y parle un patois "le Platdeustch", sont restés orientés spontanément et majoritairement vers la culture française.

2. Le néerlandais n'a jamais été la langue de culture des Fouronnais.

3. Le bilinguisme interne ne posait pas de problèmes tant qu'il n'y eut pas d'ingérence extérieure.

4. Cette ingérence (flamande) refusa toujours de tenir compte de la volonté de la population fouronnaise.

5. Sans pousser trop loin l'analogie, on ne peut que constater de la part des autorités flamandes, des tendances expansionnistes.

6. L'histoire fouronnaise est parsemée d'inquiétantes bavures de la part des autorités flamandes, tous pouvoirs confondus.

c) Perspective structurale

Une chose est de faire l'histoire d'une région. Une autre est d'en faire une coupe structurale contemporaine qui seule permettra de fixer les idées. Cette coupe révèle que:

1. Une commune dont la population est *majoritairement* francophone (60%) et dont le Conseil communal démocratiquement élu est majoritairement francophone (10 sièges sur 15) est attachée à la Province du Limbourg et dépend de la Flandre. La population majoritaire ne peut bénéficier (et encore les lui rogne-t-on régulièrement) que de "facilités" accordées généralement aux minorités.

2. Cette commune constitue une *enclave* flamande en terre wallonne et un pont entre Flandre et Allemagne.

3. Le processus *démocratique* (volonté majoritaire de retour à Liège, élection démocratique de José Happart, etc...) est strictement bafoué.

4. L'évolution actuelle de la Belgique vers le Fédéralisme accentue encore le problème pour les fouronnais, de plus en plus coupés de la culture qui est la leur et à laquelle ils désirent ardemment continuer à adhérer.

5. La situation actuelle a pour conséquences sur le vécu des populations: (liste non exhaustive évidemment):

- des tracasseries administratives proprement kafkaïennes,
- une situation économique aberrante (les 3/4 de la population fouronnaise travaillant en région liégeoise),
- une désolante pauvreté culturelle imposée à la majorité francophone (pas de Maison de la Culture francophone, etc.),
- une désertion des jeunes, écoeurés.

d) Quel droit?

Devant se prononcer en matière de droit, et passé le cap du relevé rigide des arrêtés, décrets, etc..., on se trouve face à un choix philosophique précis: doit-on privilégier:

—*le droit du sol?* Vieille thèse flamande qui ne mène nulle part: en effet, ou s'arrêter dans ce domaine? Le sol fouronnais ayant aux origines été un sol celte, va-t-on devoir rattacher les Fourons à la Bretagne? De toute manière, le sol ne prend de valeur qu'en fonction de ceux qui l'occupent. Or.

—*le droit de l'histoire?* ç-à-d le droit du plus fort... En ce cas, oui, actuellement (comme au 12.^o S., comme pendant les deux guerres), les Fourons sont, de droit, flamands.

—*le droit des populations et des individus?* Leur voix s'exprime clairement chaque jour.

e) Conclusions

L'histoire et la structure se rencontrent et ne laissent guère de doute quant au problème du droit: seule la force (bureaucratique et économique aujourd'hui, militaire hier) ou la duperie justifient l'appartenance des Fourons au Limbourg. Que des parlementaires francophones aient voté le rattachement des Fourons à la Flandre en 63, dans le cadre d'un répugnant marchandage, ne change rien à l'affaire.

Il est question ici d'une volonté culturelle. Il est question ici de droits de l'homme.

Comment se cacher que:

1. Historiquement les villages fouronnais se sont toujours rattachés à la culture francophone.

2. Bien que parlant un dialecte germanique, ils ont toujours majoritairement choisi le français comme langue de culture.

3. Aujourd'hui comme hier ils se positionnent en grande majorité en faveur du retour à Liège, un retour à Liège que tout (géographie, histoire, culture, jeu démocratique) justifie.

4. De dangereux processus de contrainte et de non-respect de la démocratie entrent en jeu dans le problème fouronnais. A l'encontre du droit. (voir ci-dessous).

Comment, par conséquent, ne pas envisager comme seule issue possible au problème fouronnais:

Le retour des Fourons à Liège et *l'instauration d'un système réellement bilingue où seraient protégés les intérêts de la minorité néerlandophone.* (Solution la plus radicale).

3. LE PROBLEME DE L'ENJEU

Une commune de 4.500 habitants mérite-t-elle vraiment tout ce raffut?

Le problème fouronnais est-il réellement aussi "médiocre" que certains hommes politiques veulent bien le déclarer publiquement? Quels sont les enjeux qui, bien au-delà des tracasseries politiques, expliquent l'acharnement des responsables tant flamands que wallons à résoudre le problème des Fourons.

Soyons clairs:

—José Happart n'est pas que José Happart; il représente bien évidemment le problème fouronnais⁵. Or,

—le problème fouronnais n'est pas que le problème fouronnais: il symbolise clairement le problème communautaire. Or,

—le problème communautaire belge prend place dans un débat qui sera d'une actualité de plus en plus cruciale dans les années à venir, si vraiment l'Europe des Cultures et des Régions se met en place.

—La science contemporaine n'a plus à le démontrer: à petites causes peuvent succéder de grands effets. Les Fourons sont le petit bout immergé d'un gigantesque iceberg aux dimensions insoupçonnées.

Laisser tomber les Fourons, pour les francophones, c'est s'exposer à un précédent grave. C'est s'exposer à une double et dramatique escalade:

1. Escalade de la boulimie flamande qui, si elle passe ce cap, n'aura plus guère de frein à son expansionnisme.

2. Plus grave encore, escalade de la désintégration du principe démocratique.

La revendication des Fourons est la plus fondamentale des revendications: *celle d'adhérer librement à une langue et à une culture.* Le problème des Fourons, c'est le problème de la liberté et des droits de l'homme, rien de moins.

Accuser les défenseurs des Fourons "d'impérialistes fransquillons" c'est brandir la paille et, à long terme, permettre à la poutre d'asommer.

⁵ José Happart, parlementaire européen élu sur une liste wallonne avec plus de 250.000 voix, ex-bourgmestre de Fouron, actuellement Premier Echevin faisant fonction de Bourgmestre suivant la loi communale.